

SCP GENSOLLEN-CROSSE
COMMISSAIRES DE JUSTICE
81 rue Sainte
BP 405
13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63
✉ : SCP GENSOLLEN - CROSSE
Commissaires de justice associés 81
rue Sainte 13007 MARSEILLE.
contact@justiciacte-marseille.com

SIRET 38750290900030
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09

Compétence sur le ressort de la Cour d'appel
départements 13-04-83-06

Constats : compétence nationale

Facture :
153522 /65139
CABINET DENATA/VINCIGUERRA

Membre d'une Association de Gestion Agréée par
l'Administration Fiscale. Le règlement des versements et
honoraires par chèque est accepté.

Paiement sécurisé par carte bancaire



Par internet :

https://www.marseille-justiciacte.com/paiement_pf.html

Par virement ; Banque : BP MED
BIC : CCBPFRPPMAR
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646 503

Etude ouverte du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Informations destinataire :
Numéro de RCS : 847882636

Loi N° 92-442 du 31 Décembre 1992 : La présente facture
est payable comptant. Toute somme non payée dans les 30
jours est susceptible de porter intérêts à un taux égal à une
fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Référence à joindre à votre règlement :
153522



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 Janvier
1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux
informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit,
veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'étude.

313-1208

MARSEILLE le 12 AOÛT 2024



SELAS CABINET DENTAIRE CAPELETTE
78 Bd Mireille Lauze
13010 MARSEILLE

Madame, Monsieur

Veillez trouver ci joint l'expédition de la SOMMATION DE PAYER que vous avez
bien voulu nous confier dans l'affaire référencée.

Il nous est dû pour ces diligences la somme de :

LIBELLE	DATE	H.T	EXO	T.V.A	TOTAL
Sommation simple de payer	09/08/2024	97.54	2.30	19.51	119.35
TOTAL DES FRAIS		97.54	2.30	19.51	119.35
Le montant de la provision versée					-50.00
RESTE DU EN EUROS					69.35

A régler au plus tard le 11/09/2024

Si le débiteur ne s'acquitte pas du solde de la facture de soins dentaires, je vous
laisse le soin de revenir vers nous afin de prendre un titre exécutoire à son
encontre.

Restant à votre disposition,

Croyez à l'assurance de nos sentiments distingués.

SCP GENSOLLEN-CROSSE

SCP GENSOLLEN-CROSSE
COMMISSAIRES DE JUSTICE
81 rue Sainte
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

✉ : SCP GENSOLLEN - CROSSE
Commissaires de justice associés 81
rue Sainte 13007 MARSEILLE.
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED
BIC : CCBPFRPPMAR
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 38750290900030
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :

Dossier : 153522
Service : 2
Responsable : BF
/ 92308-0208

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



SOMMATION DE PAYER

LE NEUF AOÛT DEUX MILLE VINGT-QUATRE

SCP GENSOLLEN - CROSSE Commissaires de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

A la requête de

Société d'exercice libéral par actions simplifiées CABINET DENTAIRE CAPELETTE dont le siège social est 78 Bd Mireille Lauze 13010 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE 847882636

Elisant domicile en mon étude

A :

Monsieur VINCIGUERRA FRANCESCO demeurant 60 RUE DE LA GRANIERE CLOS LA GRANIERE BAT B 13011 MARSEILLE

où étant et parlant à comme il est indiqué ci-après

AU TITRE DE :

Une facture de soins dentaires

Je vous fais **SOMMATION DE PAYER**, dans les **QUARANTE HUIT HEURES**, à compter de la date indiquée en tête du présent acte, les sommes suivantes :

- Principal au titre de la Facture n°F001014196	1 520.50
Acompte à déduire	- 992.22
*** Reste dû en Euros au : 02/08/2024	528.28

TRES IMPORTANT

Cette sommation valant mise en demeure vous est faite selon les termes de l'article 1344 du Code Civil.

La présente sommation a pour effet de faire courir les intérêts légaux, conformément à l'article 1231-6 du code civil, en l'absence d'intérêts conventionnellement prévus.

En cas de non-paiement, le demandeur s'adressera immédiatement à Justice pour vous y contraindre sous réserve de demander en outre des dommages-intérêts pour résistance abusive et une indemnité sur le fondement de l'article 700 code de procédure civile.

Le règlement doit être effectué ou adressé à **l'ordre de mon Etude**, en deniers ou quittances valables.

Sous toutes réserves.

Date facture: ()
Numéro Facture: FC
Numéro FSE: 0
T
Mode: Dégradé

RELEVÉ D'HONORAIRES

Edité le mardi 16 juillet 2024 11:50

Cabinet Dentaire Capelette 78 boulevard Mireille Lauze 13010 MARSEILLE Numéro de structure: Téléphone: 04 91 79 85 82 / Fax: Praticien: Dr. LACROIX EDOUARD - Chirurgien dentiste N° RPPS: 10102088357 N° Adeli: 134019355 Téléphone: Email: pec.edouard.cab@gmail.com	VINCIGUERRA FRANCESCO 60 RUE DE LA GRANIERE CLOS LA GRANIERE BAT B 13011 MARSEILLE Patient: VINCIGUERRA FRANCESCO Numéro de dossier: 14102234 Né(e) le: 10/01/1967 Numéro Sécurité Sociale: 167011305602955 Assuré: Né(e) le: Numéro Sécurité Sociale: R.O: 011310071 - MARSEILLE R.C: Numéro de contrat ou d'adhérent: Numéro PEC:
---	---

Description détaillée des actes effectués:

Date	Dent	Désignation des actes	Matériaux	Cotation	Regr.	BRSS	TP RO	TP RC	AES	Honoraires
19/06/24	33 34 35	Bridge	Zircone	HBLD425	PFC	279,50 €	279,50 €	0 €		1 800,00 €
TOTAL						279,50 €	279,50 €	0 €	0 €	1 800,00 €

Part R.O:	279,50 €
Part R.C:	0 €
Part AES:	0 €
Part à charge du patient:	1 520,50 €
Montant payé:	992,22€
Mode de paiement:	Virements Patients
Reste à payer:	528,28€

Signature du patient ou de son représentant légal

Signature du praticien

SCP GENSOLLEN-CROSSE
COMMISSAIRES DE JUSTICE
81 rue Sainte
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63
✉ : SCP GENSOLLEN -
CROSSE Commissaires de
justice associés 81 rue Sainte
13007 MARSEILLE.
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED
BIC : CCBPFRPPMAR
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646 503

SIRET 38750290900030
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09
JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :
Dossier : 153522 /
CABINET DENATAI/VINCIGUERRA
Service : 2
Responsable : BF

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com.	45.14
Transp. Art A.444-48	9.40
DEP Art A.444-15	43.00
Total H.T.	97.54
Total TVA	19.51
Affr. Art A.444-48(1)	2.30
Total Euros TTC	119.35

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

Sommation simple de payer

Ce document établi à la requête de : Société d'exercice libéral par actions simplifiées CABINET
DENTAIRE CAPELETTE

a été remis :

PAR CLERC ASSERMENTE DONT LES MENTIONS SONT VISEES PAR MOI SUR L'ORIGINAL

La copie destinée à Monsieur VINCIGUERRA FRANCESCO
lui a été signifié le VENDREDI 9 AOÛT 2024 .

Par dépôt de ladite copie EN NOTRE ETUDE.

La signification « à personne », s'étant avérée impossible en raison des circonstances suivantes :

- le destinataire est absent lors de notre passage
- aucune personne n'est présente au domicile au moment de notre passage

Le domicile nous a été confirmé par :

- Le voisin
- Le requis, ainsi déclaré, joint téléphoniquement

La copie du présent acte a été déposée en notre étude sous enveloppe fermée ne portant d'autre indication que d'un côté, les nom et adresse du destinataire de l'acte et de l'autre côté, le cachet de l'Huissier de Justice apposé sur la fermeture du pli. Un avis de passage daté a été laissé ce jour au domicile conformément à l'article 656 du Code de Procédure Civile et la lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile comportant les mêmes mentions que l'avis de passage et rappelant les dispositions du dernier alinéa de l'article 656 du Code de Procédure Civile a été adressée au destinataire avec copie de l'acte de signification au plus tard le premier jour ouvrable suivant la date du présent.

Le présent acte comporte TROIS FEUILLES

Visé par nous les mentions relatives à la signification.

A.CROSSE

